



L'Euro et la zone euro



L'Euro, mis en circulation le 1^{er} janvier 2002, est représenté par un E, première lettre du mot Europe, avec deux barres parallèles qui symbolisent la stabilité. Ce E a la forme d'un epsilon, 5^{ème} lettre de l'alphabet grec, en référence à une civilisation qui a été le berceau de l'Europe.

I Pourquoi la monnaie unique ?

La monnaie unique est avant tout le **complément logique du marché unique**.

Peut-on en effet raisonnablement envisager que les biens et les services circulent à travers l'Europe en toute liberté et que leurs prix continuent à être libellés en 27 monnaies différentes ? Au sein du marché unique européen instauré depuis le 1^{er} janvier 1993, l'existence de plusieurs monnaies fluctuant les unes par rapport aux autres entraînaient un dysfonctionnement de ce marché intérieur : elle y rendait les échanges commerciaux à la fois plus difficiles et plus risqués, tout en freinant la compétitivité des entreprises européennes à l'extérieur du marché européen.

Plus de la moitié du commerce extérieur de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie étant intra-communautaire, la monnaie unique apparaît donc comme un complément logique au marché unique. **L'Union monétaire représente ainsi le couronnement d'un long processus de convergence économique entre les différents Etats de la Communauté européenne.**

II L'Union économique et monétaire.

Au conseil européen de Madrid en juin 1989, les dirigeants de l'Union européenne adoptent **un plan en trois phases pour une union économique et monétaire**. Ce plan est intégré au traité de Maastricht sur l'Union européenne, adopté par le Conseil européen en décembre 1991.

a. Les trois étapes selon le traité de Maastricht.

La **première phase** s'est ouverte le premier juillet 1990. Elle comprend :

- 1-La liberté totale de circulation des capitaux dans l'Union.
- 2-L'augmentation des moyens destinés à corriger les déséquilibres entre les régions européennes (Fonds structurels)
- 3-La convergence économique, à travers la surveillance multilatérale des politiques économiques des Etats.

La **deuxième phase** débute le 1^{er} janvier 1994. Elle comprend :

- 1-La mise en place de l'Institut monétaire européen (IME) à Francfort. L'IME est composé des gouverneurs des banques centrales nationales.
- 2-L'indépendance des banques centrales nationales.
- 3-la réglementation sur la réduction des déficits budgétaires.

La **troisième phase** était la naissance de l'Euro : le 1^{er} janvier 1999 les onze monnaies des Etats participants disparaissent au profit de l'Euro qui devient ainsi la monnaie commune de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays Bas, de l'Autriche, du Portugal et de la Finlande (La Grèce les rejoint le 1^{er} janvier 2001). La **Banque centrale européenne** remplace l'IME : elle désormais responsable de la politique monétaire qui est définie et exécutée en euros.



Le 1^{er} janvier 2002, les billets et les pièces libellés en euros sont mis en circulation. C'est le début de la période de retrait des pièces et des billets nationaux qui s'est terminée définitivement le 28 février 2002.

b. Les critères de convergence.

Les conditions de passage à la troisième phase sont fixées dans un protocole énumérant cinq critères de convergence :

- 1- **stabilité des prix** : le taux d'inflation ne peut dépasser plus de 1,5% la moyenne des trois Etats ayant la plus faible inflation.
- 2- **Taux d'intérêt** : les taux d'intérêt à long terme ne peuvent varier de plus de 2% par rapport à la moyenne des taux des trois Etats ayant les taux les plus bas.
- 3- **Déficits** : le déficit public national doit être inférieur à 3% du PIB.
- 4- **La dette publique** ne peut excéder 60% du PIB.
- 5- **Stabilité des cours** : Les taux de change devront être restés dans la marge de fluctuation autorisée durant les années précédentes.

c. Le pacte de stabilité et de croissance.

Le Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997 adopte un pacte de stabilité et de croissance qui est un engagement permanent de stabilité budgétaire, permettant de sanctionner financièrement un pays membre de la zone euro qui s'exposerait à un déficit budgétaire supérieur à 3%. Jugé trop contraignant, ce pacte a été réformé en mars 2005.

d. L'eurogroupe

L'eurogroupe est la réunion informelle des ministres des finances des pays membres de la zone euro. Ces réunions ont pour objet une meilleure coordination des politiques économiques et la surveillance des politiques budgétaires et financières des Etats membres, ainsi que la représentation de l'euro dans les enceintes monétaires internationales.

e. Les nouveaux Etats membres de l'UEM.

Les nouveaux Etats membres ont tous vocation à rejoindre la zone euro. La Slovaquie est le premier des nouveaux Etats membres remplissant les critères et a introduit l'euro le 1^{er} janvier 2007.